

Patinoire Saint Serge

Présentation de la délégation de Service Public



angers.fr



Le choix de déléguer la gestion et l'exploitation a été présenté en Conseil Municipal le 24 octobre 2016

L'objectif poursuivi par la Ville est d'améliorer l'offre sportive en développant une diversité de pratiques, de faire de la patinoire un outil de rayonnement et d'attractivité, de pérenniser la dynamique sportive de haut niveau et d'accueillir des événements permettant de s'inscrire dans une dynamique de promotion commerciale et touristique

Le recours à une société spécialisée est apparu comme la solution la plus adaptée afin de répondre au mieux, et dans les meilleures conditions à ces objectifs



La procédure a été engagée fin 2016

Quatre candidatures ont été reçues (Equalia, S-Pass, UCPA, Vert Marine): les 4 candidats ont été admis à présenter une offre (Commission des délégations de service public du 9 février 2017)

Trois offres reçues ont été le 5 mai 2017: S PASS, VERT MARINE, UCPA.

Commission d'examen des délégations de service public du 20 juin 2017 sur le choix des offres, et entrée en négociation avec les 3 candidats ayant remis une offre.

3 réunions de négociations : 29 juin, 7 septembre, 17 octobre 2017.

Approbation de la convention de DSP : délibération du conseil municipal du 29 janvier 2018



Les offres ont été analysées au regard des critères suivants

1. **Équilibre économique de la délégation**, apprécié au regard du niveau des hypothèses de fréquentation et de leur pertinence, de la tarification proposée, des hypothèses de recettes et de charges, de leur impact sur les relations financières entre le Délégataire et l'Autorité Délégante,
2. **La qualité du service proposé aux usagers**, appréciée au regard du projet d'exploitation/animation/gestion, de la politique commerciale et marketing envisagée, des modalités d'organisation/ de gestion de la patinoire en cohérence avec les acquisitions réalisées par le candidat-délégataire.
3. **La qualification, les compétences et les moyens mis en œuvre** pour garantir la gestion technique des installations et une gestion énergétique performante.

Duré de la délégation : 10 ans

La proposition faite au Conseil Municipal est de retenir la Société UCPA dont les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes

- Un programme d'investissements initiaux à hauteur de 1 231 090 € HT et près de 300 000 € HT de renouvellements
- Des consommations de fluides maîtrisées et un partenariat avec ENGIE COFELY, pour garantir la performance et la pérennité du patrimoine communal
- Une équipe de 17,28 ETP pour exploiter la Patinoire, avec reprise de l'ensemble des personnels de la Ville (6,28 ETP)
- Des frais de structure, à hauteur de 4% des recettes soit environ 75 000 € HT par an
- Une tarification accessible, déclinée pour tous les publics, tenant compte des actuels tarifs de la Patinoire du Haras



La proposition faite au Conseil Municipal est de retenir l'UCPA dont les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes

- Une rémunération du délégataire entièrement à risque dépendante de l'amélioration du business plan prévisionnel
- Un intéressement progressif au profit de la Collectivité. Il s'applique à la différence entre le Résultat Net prévisionnel (positif) et le Résultat Net qui sera effectivement réalisé, après apurement des déficits antérieurs : 10% au-delà de 20 000 €, 20% au-delà de 40 000 € et 30% au-delà de 60 000 €.
- Une redevance versée à la collectivité au titre de la mise à disposition des ouvrages représentant un montant annuel de 124 800 € HT.
- Une contribution de la collectivité au titre des sujétions de service public de 549 650 €
- Par ailleurs, la collectivité versera une somme de 346 842 € HT pour l'accueil des scolaires de la Ville d'Angers, ainsi que pour la location des créneaux de glace et d'espace techniques et de bureaux pour les associations de sport de glace angevine

Positionnement de la proposition en comparaison de l'exploitation actuelle et des études préalables

Compte d'exploitation comparatif	Patinoire actuelle 2015	Etude en régie juil-16	UCPA déc-17
Total produits HT	846 361	930 000	1 312 457
Total charges HT	285 000	1 984 000	1 862 099
Contribution forfaitaire Ville	561 000	1 054 000	549 650
Charge globale Ville Hors coût d'investissement	Patinoire actuelle 2015	Etude en régie juil-16	UCPA déc-17
Contribution forfaitaire Ville Net de taxe	561 000	1 054 000	549 650
Prestations Ville TTC	0	0	416 210
dont Scolaires		-	93 312
dont Associations sport de Glace		-	322 898
Redevance			- 124 000
Total TTC	561 000	1 054 000	841 860



NOTRE PROJET UN ESPACE STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE



Le respect des Contraintes de Service Public

- L'accueil des scolaires de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole (648 heures / an)
- Créneaux clubs (2 824 heures / an)
- Intégration des 39 événements associatifs annuels

L'accueil de tous les publics

- Des amplitudes d'ouverture au grand public parmi les plus larges de France (2 058 heures / an)
- Des activités encadrées tout au long de l'année : école de patinage, freestyle, kart, stages, anniversaires, etc.
- L'adaptation aux attentes-usagers tout au long du contrat

100 % pure glisse

- Développement d'une offre Freestyle sur glace tout au long de l'année, jusque dans l'identité du lieu
- Déploiement des concepts UCPA autour de la glisse, marque de fabrique éprouvée et appréciée depuis plus de 50 ans sur tout le territoire Karting chaque semaine

Le rayonnement par l'animation permanente du site et de son environnement

- 4 soirées à thème par mois à minima et l'animation de l'ensemble des séances publiques
- Des événements sportifs, ludiques, festifs, etc. pour satisfaire tous les publics
- Des animations hors-murs durant les vacances scolaires



LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET D'EXPLOITATION

2833 h
de glace
par an pour
les 4 clubs

95 000
spectateurs
par an
en moyenne

+ 92% de
passages grand
public par an /
aujourd'hui par
an
en moyenne

1296 h
séances
scolaires
par an

2058 h
d'ouverture
au public
par an

87 000
passages
clubs par
an
en moyenne

Des tarifs
accessibles
à tous et
déclinés selon
les publics

5363 h
d'amplitude
d'ouverture
par an

332 000
passages
par an en
moyenne

35 000
scolaires
par an
en moyenne

114 000
usagers
publics par
an
en moyenne

Plus de 800
séances
d'activités
encadrées
par an